

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Délibération n°011-2023

Participation aux ateliers « bien vieillir » et « randonnées » 2023 organisés par le CCAS

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	16	19
Date de convocation		
17 février 2023		
Secrétaire de séance		
Sonia BONNET-TELLIER		

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER ; Nicolas FONT à Jean-Marie FOURNIER ; Christian GOMEZ à Catherine CLIMENT.

Absents : Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur des politiques publiques. Il soulève un certain nombre d'inquiétudes sur le maintien en bonne santé des personnes et la lutte contre la dépendance.

Pour « bien vieillir », l'activité physique a un rôle prépondérant tant l'avancée en âge peut générer des désagréments de santé, physique et psychologique. Et la perte d'autonomie qui en découle est la principale crainte des Français liée au vieillissement. L'activité physique est donc un outil de prévention qui ralentit les effets du vieillissement et protège des conséquences de la sédentarité.

Ainsi, en 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, en partenariat avec l'Association A.G.V. Pas'APA, des activités physiques adaptées qui permettent d'accueillir des administrés dans un cadre rassurant, de promouvoir la santé et l'information et de lutter contre l'isolement : il s'agit de séances de renforcement musculaire, de jeux, de danses, et d'exercices de souplesse et d'équilibre ; l'association propose également pilate, yoga et sophrologie, tandis que, pour 2023, seront également proposées des randonnées pédestres pour compléter ce panel d'activités.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 9.048 € pour 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles (Articles L233-1 à L233-6),

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°002-2023 du 8 février 2023,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De soutenir l'action du CCAS dans sa lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées, avec le renouvellement des activités liées aux ateliers « bien vieillir » et randonnées en 2023.
2. Et d'allouer au CCAS une aide de 9.048 € pour cette action, dans le cadre de la subvention communale d'équilibre inscrite au budget primitif principal 2023 de la commune.

Le Secrétaire de séance,
Sonia BONNET-TELLIER



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

